

# Communiqué de presse

Paris, le 5 avril 2016

## A la suite de la COP21, l'Ircantec signe l'Appel de Paris

**L'Ircantec a signé le 15 mars 2016 l'Appel de Paris et rejoint ainsi 850 organisations, près de 400 entreprises, 120 investisseurs et 150 villes et régions représentant 150 millions de personnes<sup>1</sup> et 11.000 milliards US dollars.**

Par cette signature, l'Ircantec s'affirme - une nouvelle fois - comme un investisseur responsable et engagé face aux défis du changement climatique. Aux côtés d'acteurs de la communauté financière internationale, l'institution soutient l'Accord de Paris sur le climat adopté lors de la COP21 et poursuit les engagements qu'elle a déjà pris, notamment par la Signature du Montreal Carbon Pledge.

L'Ircantec se mobilise pour répondre aux enjeux climatiques de façon concrète, par la mise en œuvre d'initiatives pour réduire à terme significativement l'empreinte carbone de son portefeuille. L'institution a publié en décembre 2015 une première évaluation de l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actions cotées.

L'Ircantec souhaite être un contributeur actif au financement de la croissance verte avec notamment l'achat de green bonds (obligations vertes) et la sélection des titres porteurs de solutions pour la transition énergétique et écologique.

En pleine cohérence avec l'accord de la COP21, la démarche menée depuis plusieurs années par l'institution en termes de gestion financière est reconnue ; l'Ircantec a été récompensée lors des IPE Awards de 2015 par le titre de la « meilleure institution de retraite française ».

[L'Appel de Paris](#) invite à agir à l'appui de l'Accord de Paris adopté lors de la COP21 en décembre 2015, en rassemblant sur une échelle sans précédent un grand nombre d'acteurs autour d'une même déclaration collective :

« Nous saluons l'adoption d'un nouvel accord universel sur le climat lors de la COP21 à Paris, étape essentielle de la résolution du problème des changements climatiques. Nous nous engageons à soutenir toute action en vue de faire en sorte que le niveau d'ambition énoncé par cet accord (limiter l'élévation de la température mondiale à moins de 2° Celsius) soit respecté voire dépassé. »

Cet Appel constitue la meilleure occasion de relever l'ambition de cet accord avant même qu'il n'entre en vigueur en 2020.

<sup>1</sup> La liste des signataires comprend des entreprises comme telles que la Caisse des Dépôts, le FRR, l'ERAFP, la PREFON, Acciona, Allianz, Kellogg's, le groupe Tata, Unilever, des investisseurs comme Lloyd's et Aviva, des métropoles comme New York, Hong Kong, Rio de Janeiro et Mexico et des régions comme l'État de Cross River (Nigéria), l'Écosse (Royaume-Uni), Chiapas (Mexique) et la Californie (États-Unis)

*L'Ircantec est le régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition et par points du secteur public, dédié aux agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques. C'est également le régime de retraite des élus locaux. L'Institution est gérée par la Caisse des Dépôts selon la convention d'objectifs et de gestion 2013-2016 (COG). L'Ircantec gère ses réserves (9,2 milliards d'euros) selon les principes d'investissement socialement responsable.*

### Contacts presse

**Isabelle Vergeat-Achaintre (responsable communication)**

Tél : 02 41 05 21 74

[isabelle.vergeat-achaintre@caissedesdepots.fr](mailto:isabelle.vergeat-achaintre@caissedesdepots.fr)